

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Début de séance : 20 h 30

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 12	L'an deux mille douze Le dix huit juillet à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Josiane CHARRIERE. <u>Date de la convocation : le douze juillet deux mille douze</u>
<u>Présents :</u> Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Chantal BAILLARD, Rodolphe ADAM, Christine DUBOIS, William BURNET, Jean-François BLANDIN, Erwan BELLARD. <u>Absent(s) sans procuration :</u> Frédéric MEGARD <u>Absent(s) avec procuration :</u> Laurent FERAT, Valérie HORCKMANS, Maryline DURET, Sasha JONES.	

Objet : Admission en non-valeur de créances

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée que deux créances anciennes non recouvrées datant de 2010 et 2011 apparaissant encore à ce jour sur l'état des restes à recouvrer communal du budget d'assainissement non collectif. Ces créances concernent des redevances d'assainissement et s'élèvent pour un montant global à 60.00 €.
Suite au départ des deux familles et après recherche auprès du Percepteur de Cruseilles, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir passer ces titres en non-valeur afin de mettre à jour la comptabilité.

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'admettre les titres n° 23 de 2010 et n° 12 de 2011 en non-valeur, pertes sur créances au budget 2012.

Objet : Demande de Subventions pour les projets de la Place du Village

La Commune de Cernex envisage deux projets de réhabilitation : la salle polyvalente et culturelle ainsi que la mairie. Pour ce faire, il est impératif de connaître les aides que la Collectivité peut prétendre.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de faire les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, aux Réserves Parlementaires, au Conseil Général, au Conseil Régional, à l'Europe et à la DETR.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire le Conseil Général de la Haute-Savoie, le Conseil Régional, l'Europe, la DETR, Messieurs les Députés et Sénateurs, l'aide financière la plus élevée possible et **mandate** Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches à cet effet.

Objet : Réhabilitation des fosses septiques
demande de subventions

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 avril 2010, il a été décidé de lancer une campagne de réhabilitation de fosses septiques classées « rouges » sur la Commune de Cernex. Cette première campagne comprend environ 35 dossiers pouvant prétendre à deux subventions :

- 1 de 200 € du Conseil Général pour l'étude et 1 de 2 400 € de l'Agence de l'Eau pour les travaux faisant l'objet de la convention en annexe.

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire les demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau et de signer la convention en annexe.

Objet : Réhabilitation des fosses septiques
Prise en charge de l'étude par la Commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du Marché à bon de commande du 2 avril 2012 pour le programme de réhabilitation de fosses septiques, le Bureau d'Etudes ALP'EPUR a été retenu pour l'étude de conception pour un prix de 588.50 € TTC par projet. Il est proposé dans le cadre de cette étude que la Commune prenne à sa charge la dépense pour 388.50 € par foyer, les 200 € étant la participation du Conseil Général.

Après délibération,

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 1 contre, accepte de confier la mission d'étude à la Société ALP'EPUR ainsi que la participation de 388.50 € par foyer de la Commune pour cette étude et **donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant

Objet : Travaux au Hameau de Verlioz
Approbation du marché de Travaux

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la CCPC a lancé une consultation en vue de la réalisation des travaux d'aménagements du Hameau de Verlioz. La CCPC agit en qualité de coordinateur d'un groupement de commandes avec la Commune de Cernex et le SYANE.

Les travaux font l'objet de 2 lots séparés :

Lot 1 : Génie civil réseaux humides et secs – aménagements et réfection de voirie

Sous-lot 1a : réseaux humides et aménagements de voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Cernex

Sous-lot 1b : réseaux humides, sous maîtrise d'ouvrage de la CCPC

Sous-lot 1c : réseaux secs, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE

Lot 2 : Equipement électrique – éclairage public

Génie électrique et superstructure éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE

il est proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Groupement MITHIEUX (mandataire)/GAL TP

Sous lot 1 a : 173 020.54 € HT soit 206 932.57 € TTC

Sous-lot 1 b : 287 251.22 € HT soit 343 552.46 € TTC

Sous-lot 1 c : 134 508.80 € HT soit 168 872.52 € TTC

Lot 2 : E.T.D.E. pour 164 059.00 € HT soit 196 214. 56 TTC

La Commune de Cernex doit procéder à l'attribution du marché pour sa part, c'est-à-dire le **lot 1**, sous-lot **1a**

Après délibération,

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer le marché du **LOT 1** sous **lot 1a** au groupement MITHIEUX/GAL TP pour un montant de 173 020.54 € HT soit 206 932.57 € TTC et **donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Objet : Achat d'un terrain à Verlioz en emplacement réservé

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la validation du PLU en Mars 2007, un emplacement avait été réservé sur la parcelle A 1403 pour l'aménagement de voirie et de services, sur le Hameau de Verlioz.

Après discussion avec les héritiers du propriétaire décédé, la commune leur a proposé de faire l'acquisition de cette parcelle de 306 m2 pour un prix de 15 300 €, (hors frais de notaire). Ce prix a été accepté par les héritiers et en-de-ça de la valorisation par la Brigade Domaniale.

Après délibération,

Le Conseil municipal, par 5 voix pour, 5 contre et 2 abstentions

Souhaite reporter cette délibération

Séance close à 21 h 50